

ATTAC 87

**37 rue F Mistral
87100 Limoges**

Limoges le 7 Janvier 2008

Madame la députée, messieurs les députés et sénateurs

Le Conseil Européen de Lisbonne vient d'adopter un nouveau traité européen (dit traité simplifié).

Elaboré en plein été, il n'a fait l'objet d'aucun débat public. Ce traité comporte plusieurs centaines de pages avec 297 modifications des traités existants, douze protocoles et quelques dizaines de projets de déclarations ayant la même valeur juridique que les traités. Il reprend, pour l'essentiel, le contenu du Traité Constitutionnel Européen (TCE) qui a été rejeté par les Français en mai 2005.

Ce qui a été voté par le peuple de France, ne peut être modifié que par lui-même. Ce que le Peuple a fait, seul le Peuple peut le défaire !

C'est donc de nouveau le suffrage universel qui doit trancher par référendum.

Sur un sujet qui a tant de conséquences sur la vie de chacun et l'avenir de la France, l'organisation d'un nouveau référendum est une exigence démocratique majeure pour notre pays. C'est aussi une nécessité pour la construction européenne qui doit être fondée sur l'adhésion des peuples et la souveraineté populaire.

C'est ce principe démocratique, fondement essentiel de la République, et la volonté d'une construction européenne retrouvant la confiance du peuple qui avaient amené, il y a quelques mois, l'ensemble des partis de gauche à inscrire, dans la campagne des présidentielles et celle des législatives, l'engagement formel de consulter à nouveau le peuple de France par référendum pour tout nouveau traité européen.

Pourtant, le président de la République veut le faire adopter par voie parlementaire, sans consulter les citoyens. Le 4 février 2008, est convoqué le parlement à Versailles pour modifier la Constitution française, condition indispensable pour se passer d'un référendum et pouvoir faire ratifier le traité par les deux chambres dans la foulée entre le 4 et le 8 février date de début des vacances parlementaires...

Si cela se déroulait ainsi ce serait un véritable déni de démocratie.

Aujourd'hui, il dépend de vous que cela ne soit pas.

Pour modifier la Constitution, Sarkozy a besoin du soutien des 3/5 des parlementaires. Il ne peut obtenir cette majorité par le seul vote des élus de droite. Si une telle modification de la constitution est repoussée un nouveau référendum est rendu ainsi inéluctable.

Madame la députée, messieurs les députés et sénateurs, il ne manquera pas beaucoup de voix pour faire pencher la balance dans un sens ou dans un autre, la non présence ou l'abstention au moment du vote équivaut à un soutien.

Nous savons que les habitantes et habitants de la Haute-Vienne, héritiers de cet important passé de résistance, peuvent compter sur vous pour exiger en leur nom comme vous vous y étiez engagés, en votre nom et au nom de votre parti, qu'ils soient consultés par référendum avant toute ratification définitive.

Nous ne manquerons pas, comme il se doit, de faire connaître à la population de notre département l'engagement physique que vous aurez pris pour le respect de la démocratie et de la parole donnée.

Je vous prie de croire, Madame la députée, Messieurs les députés et sénateurs, à l'expression de nos sentiments respectueux.